

# EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES SUITE A LA PRISE DE COMPETENCES DOCUMENTS D'URBANISME

## INTRODUCTION

L'ordre du jour de la présente Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) porte sur l'évaluation des transferts de charges suite à la prise de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne intervenue le 29 juin 2023.

Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'évaluation des charges transférées relève de la CLECT. La commission établit un rapport qui doit être soumis pour validation aux conseils municipaux des communes membres, ces derniers devant se prononcer par délibérations concordantes dans les conditions de majorité qualifiée prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les charges financières nouvelles de l'agglomération sont de deux ordres :

### 1/ Les frais d'ingénierie relatifs à la prise de compétence et à l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le coût de la mission relative à l'organisation de la prise de compétence est de 40 126,08 € hors FCTVA.

Le coût de l'élaboration du PLUi est estimé à 250 788,00 € hors FCTVA.

	Montant HT	Montant TTC	FCTVA	Reste à charge hors FCTVA
Mission de préfiguration (cabinet Acadie)	40 000,00 €	48 000,00 €	7 873,92 €	40 126,08 €
Coût estimatif élaboration PLUi	250 000,00 €	300 000,00 €	49 212,00 €	250 788,00 €
<b>TOTAL élaboration documents urbanisme</b>	<b>290 000,00 €</b>	<b>348 000,00 €</b>	<b>57 085,92 €</b>	<b>290 914,08 €</b>

Aussi, le montant des études relatives à la prise de compétence et à l'élaboration du PLUi est estimée à 290 914,08 € hors FCTVA.

Le taux de subventionnement attendu par l'agglomération pour l'élaboration du PLUi est estimé à 35 % du montant des dépenses totales hors taxes soit 87 500,00 €.

Il convient de déduire cette recette - prévisionnelle - du coût total. Ainsi, le reste à charge pour l'agglomération serait de 203 414,08 €.

Considérant que ces études sont à renouveler tous les 10 ans et qu'au-delà, le PLUi devra faire l'objet d'une révision, le coût annuel sur le montant global des attributions de compensation est estimé à 20 341,41 €.

## 2/ Les frais relatifs aux besoins en ressources humaines

Les besoins en moyens humains complémentaires sont estimés à 1,5 emploi temps plein (ETP) de cadre A et 0,3 ETP de cadre C soit :

Coût annuel brut chargé d'un agent de catégorie A	42 000,00 €
Coût annuel brut chargé d'un agent de catégorie C	24 000,00 €
Coût annuel d'1,5 ETP - catégorie A	63 000,00 €
Coût annuel de 0,3 ETP - catégorie C	7 200,00 €
Coût total annuel estimé	70 200,00 €

Le besoin en moyens humains est estimé à 70 200,00 € chaque année.

## 3/ L'impact de l'attribution de compensation à partir de 2025

Ainsi, le montant de l'attribution de compensation global devrait varier annuellement de 90 541,41 €.

Conformément à ce qui avait été décidé lors du bureau du 7 novembre 2023, il est proposé de plafonner le montant d'attribution de compensation prélevé sur les communes à compter de 2025 à 85 000,00 € par an.

Le coût pour chaque commune sera réparti en fonction du seul critère population (population INSEE 2023), qui apparaît comme étant le critère le plus pertinent.

Communes	Pop INSEE 2023	Part pop INSEE	Impact CLECT juin 2024	Montant de l'attribution de compensation (AC) 2024	AC 2025 prévisionnelle (hors GEPU)
Antras	47	0,12%	-97,75 €	-1 689,33 €	-1 787,08 €
Auch	23 624	57,81%	-49 134,78 €	-2 962 002,61 €	-3 011 137,39 €
Augnac	119	0,29%	-247,50 €	-3 682,47 €	-3 929,97 €
Auterive	537	1,31%	-1 116,89 €	-711,52 €	-1 828,41 €
Ayguetinte	162	0,40%	-336,94 €	175,08 €	-161,86 €
Biran	390	0,95%	-811,15 €	-15 421,47 €	-16 232,62 €
Bonas	138	0,34%	-287,02 €	2 092,27 €	1 805,25 €
Castelnau-Barbarens	557	1,36%	-1 158,49 €	-27 315,21 €	-28 473,70 €
Castéra-Verduzan	1 038	2,54%	-2 158,90 €	27 097,53 €	24 938,63 €
Castillon-Massas	245	0,60%	-509,57 €	-11 051,78 €	-11 561,35 €
Castin	378	0,92%	-786,19 €	-18 141,69 €	-18 927,88 €
Crastes	259	0,63%	-538,69 €	-17 912,54 €	-18 451,23 €
Duran	882	2,16%	-1 834,44 €	-24 054,90 €	-25 889,34 €
Jégun	1 210	2,96%	-2 516,64 €	18 330,20 €	15 813,56 €
Lahitte	239	0,58%	-497,09 €	-9 027,01 €	-9 524,10 €
Lavardens	379	0,93%	-788,27 €	-21 294,86 €	-22 083,13 €
Leboulain	357	0,87%	-742,51 €	-19 756,33 €	-20 498,84 €
Mérens	69	0,17%	-143,50 €	-2 715,74 €	-2 859,25 €
Mirepoix	237	0,58%	-492,93 €	-9 159,20 €	-9 652,13 €
Montaut-les-Créneaux	729	1,78%	-1 516,22 €	-47 587,79 €	-49 104,01 €
Montégut	663	1,62%	-1 378,95 €	-3 958,76 €	-5 337,71 €
Nougaroulet	384	0,94%	-798,67 €	-15 107,49 €	-15 906,16 €
Ordan-Larroque	908	2,22%	-1 888,52 €	-7 915,11 €	-9 803,63 €
Pavie	2 632	6,44%	-5 474,21 €	-41 735,01 €	-47 209,22 €
Pessan	687	1,68%	-1 428,87 €	-19 098,88 €	-20 527,75 €
Peyrusse-Massas	112	0,27%	-232,95 €	-3 505,49 €	-3 738,44 €
Preignan	1 272	3,11%	-2 645,59 €	14 901,69 €	12 256,10 €
Puycasquier	454	1,11%	-944,26 €	27 739,89 €	26 795,63 €
Roquefort	283	0,69%	-588,60 €	565,79 €	-22,81 €
Roquelaure	594	1,45%	-1 235,44 €	-14 736,67 €	-15 972,11 €
Sainte-Christie	557	1,36%	-1 158,49 €	74 623,83 €	73 465,34 €
Saint-Jean-Poutge	326	0,80%	-678,04 €	10 610,89 €	9 932,85 €
Saint-Lary	284	0,69%	-590,68 €	-7 774,45 €	-8 365,13 €
Tourrenquets	116	0,28%	-241,26 €	-4 230,41 €	-4 471,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 868</b>	<b>100%</b>	<b>-85 000,00 €</b>	<b>-3 133 449,55 €</b>	<b>-3 218 449,55 €</b>